

**AVIS PUBLIC
(Entrée en vigueur)**

RÈGLEMENT NUMÉRO 619

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **1^{er} février 2021**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 619** modifiant le règlement numéro 263 concernant la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats en ce qui a trait à diverses dispositions.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, et toute personne intéressée peut le consulter au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, le 10 février 2021



Geneviève Lauzière, L.L. B., OMA
greffière